

# Vers un nouveau réseau de paroisses au service de la mission : les réaménagements paroissiaux dans le diocèse de Joliette

**Pierre Lefebvre**

## 1. Unités paroissiales et régions pastorales

Faisant face à un manque de prêtres, à la baisse de la pratique religieuse et à la diminution de ressources financières, l'évêque de Joliette, Mgr Gilles Lussier, propose, en 1993, la mise en œuvre de nouvelles expériences de collaboration et d'entraide, de manière à permettre la croissance des communautés chrétiennes et de leurs membres ainsi que la relance de la mission<sup>1</sup>. Ainsi les cinquante-six communautés chrétiennes locales sont intégrées à l'intérieur de vingt-et-une unités paroissiales; chacune regroupe deux ou plusieurs paroisses qui ont déjà entre elles certaines affinités et qui partagent les mêmes ressources et services. Ces vingt-et-une unités paroissiales sont réparties à l'intérieur de six régions pastorales. Un animateur de région travaille à ce que soit concrétisée la coresponsabilité dans le leadership pastoral de l'Église et la mise en œuvre du plan de pastorale d'ensemble dans chaque communauté<sup>2</sup>.

## 2. La vie et l'avenir des paroisses

C'est en tant qu'agent de pastorale paroissiale, membre d'une équipe de pastorale mixte au sein des paroisses de l'Unité La Blanche (St-Jean-de-Matha, Ste-Émélie et St-Damien), que j'ai participé, en 2003, à l'Assemblée générale du «Peuple de Dieu», qui a tenu plusieurs forums d'échanges entre 2000 et 2004. Ce fut l'occasion pour l'Église de Joliette de faire le point sur ses orientations et de porter un regard lucide sur sa mission et son devenir. Il en a résulté le projet ecclésial *Avance au Large*<sup>3</sup> qui comporte douze défis importants à relever. Plusieurs d'entre eux concernent la vie et l'avenir des paroisses. En 2003, j'ai travaillé à dresser un portrait sur la vitalité et la viabilité des trois paroisses de l'Unité La Blanche, de manière à voir les forces, les faiblesses et les besoins de chaque communauté.

En octobre 2006, le colloque pastorale/administration fut l'occasion de tracer des balises au plan administratif afin que les ressources matérielles et financières soient mises au service de la mission. De 2002 à 2008, un processus de questionnement est entrepris sur l'avenir des communautés.

---

<sup>1</sup> Diocèse de Joliette, *Communautés chrétiennes : unités paroissiales - régions pastorales*, Joliette, Évêché de Joliette, 16 août 1993, p. 3-5 [<http://www.diocesedejoliette.org/documents/regions.pdf>] (consulté le 12 février 2015).

<sup>2</sup> *Ibid.*, p. 7-8.

<sup>3</sup> Diocèse de Joliette, *Avance au large (Lc 5,4) - Projet ecclésial - Carnet d'appropriation 2004*, Joliette, Évêché de Joliette, 2004 [<http://www.diocesedejoliette.org/dessins/projet%20ecclesial%202004.pdf>] (consulté le 12 février 2014).

Par ailleurs, des efforts sont entrepris pour redynamiser les trois communautés de l'Unité La Blanche, en mettant d'abord en place des parcours familiaux d'initiation à la vie chrétienne et des groupes de partage biblique, en plus de mettre sur pied d'un Conseil pastorale d'unité (CPU). Des projets de célébrations dominicales impliquant les jeunes de la relève et des chorales de jeunes furent des initiatives visant à renouveler les façons de célébrer. Des partenariats avec les municipalités et les groupes sociaux furent amorcés quant à l'utilisation des presbytères. C'est en 2006 que les paroissiennes et les paroissiens des trois communautés envisagent sérieusement un possible regroupement, étant donné la précarité des finances et le manque de bénévoles pour assurer le maintien des services pastoraux à la population. On sent beaucoup de résistance face aux changements envisagés ; les gens craignent notamment de perdre leur église et d'être privés d'eucharistie. Plusieurs pensent que les regroupements seront imposés par le diocèse et qu'ils devront accepter les communautés avec qui ils seront jumelés.

### **3. Les objectifs du réaménagement des paroisses**

En 2008, le diocèse de Joliette entreprend, sur le plan paroissial, le processus de la révision organisationnelle amorcé en 1996. On propose la mise en œuvre de ce processus de révision organisationnelle sur cinq ans, soit de 2009 à 2013. On souhaite que les unités paroissiales deviennent les nouvelles paroisses et que des équipes de pastorale mixtes assument la charge pastorale des nouvelles paroisses. C'est dans le document de 2008, que l'on précise davantage les objectifs visés dans ce processus de réaménagement en profondeur du réseau paroissial<sup>4</sup>. Voici les objectifs présentés dans le document de 2008 :

- Consolider la vie des communautés paroissiales
- Faire Église autrement
- Redynamiser les communautés
- Changer les mentalités
- Éviter les ensembles trop grands afin de permettre une réelle proximité<sup>5</sup>.

D'autres objectifs vont s'ajouter dans le document de 2011 :

- Stimuler l'implication de tous les membres de la communauté
- Mettre en commun les forces et les ressources de chaque communauté pour assurer la qualité et la vitalité des quatre pôles de la vie chrétienne
- Assurer l'Eucharistie, dans la nouvelle paroisse, chaque dimanche
- Assurer une meilleure qualité de vie et de travail en équipe pour le personnel pastoral

---

<sup>4</sup> Diocèse de Joliette, *Au service de la mission : les paroisses. Révision organisationnelle appliquée aux paroisses, aux unités paroissiales et aux régions pastorales*, Joliette, Évêché de Joliette, 2008 [<http://www.diocesejoliette.org/documents/eglisejolietteservicemissionnov08.pdf>] (consulté le 12 février 2015).

<sup>5</sup> *Ibid.*, p. 4-5.

- Mettre les ressources matérielles et financières au service de la mission<sup>6</sup>.

#### 4. Vers un nouveau réseau de paroisses au service de la mission

En novembre 2010, Mgr Gilles Lussier fit une tournée des six régions pastorales du diocèse de Joliette. Cette tournée a permis aux personnes impliquées dans les paroisses de s'exprimer sur la vie dans les unités paroissiales au niveau des différents services pastoraux, sur les manières de faire Église autrement et sur le patrimoine immobilier et l'administration. À cette occasion, madame Carole Garceau, économiste diocésain, prononça un discours dans le cadre de la révision organisationnelle des paroisses. Le texte de ce discours est devenu, en novembre 2010, le projet *Église de Joliette - Au service de la mission : un nouveau réseau de paroisses*.

En février 2011 est créé un comité de soutien et d'accompagnement des paroisses pour faire advenir le nouveau réseau de paroisses. C'est à titre de vice-chancelier que je joins ce comité de dix personnes qui a pour mission d'élaborer un document de base et un plan précis, avec échéances, pour faire advenir de nouvelles entités paroissiales; ces entités doivent tenir compte des communautés humaines et chrétiennes locales existantes.

En juin 2011, c'est désormais comme chancelier que je collabore à la rédaction du document de base expliquant les objectifs, les étapes et les échéanciers de la mise en place du nouveau réseau de paroisses<sup>7</sup>. Ce document traite également des enjeux et questionnements soulevés par les craintes et les résistances exprimées par plusieurs personnes<sup>8</sup>.

En octobre 2011, on présente une grille d'évaluation de la santé financière des paroisses afin de permettre de saines discussions pour des prises de décisions dans la disposition des immeubles et la sauvegarde du patrimoine bâti<sup>9</sup>. Un temps de formation est offert afin de préparer les divers intervenantes et intervenants dans la mise en place du nouveau réseau de paroisses dans les communautés et répondre adéquatement aux questionnements, aux craintes et aux résistances exprimés par les personnes touchées par ce réaménagement<sup>10</sup>. Des porteurs de projet dirigent, informent et fournissent le soutien technique afin que se réalise harmonieusement dans les régions la mise en place du nouveau réseau de paroisses, alors que des répondants d'unités paroissiales, renseignent, accompagnent et motivent les gens des communautés afin que les étapes du processus de réaménagement se fassent selon

---

<sup>6</sup> Diocèse de Joliette, *Vers un nouveau réseau de paroisses au service de la mission*, Joliette, Évêché de Joliette, 16 juin 2011, p. 6 [<http://www.diocesedejoliette.org/archives/paroissesrestructuration29juin2011.pdf>] (consulté le 112 février 2015).

<sup>7</sup> *Ibidem*.

<sup>8</sup> Diocèse de Joliette, *Vers un nouveau réseau de paroisses. Document complémentaire : réponses, enjeux et questions*, Joliette, Évêché de Joliette, 29 mai 2012 [<http://www.diocesedejoliette.org/documents/versreseauparoissemaicomplementaire2012.pdf>] (consulté le 12 février 2015).

<sup>9</sup> Église de Joliette, *Vers un nouveau réseau de paroisses : Grille d'évaluation*, Joliette, Évêché de Joliette, 17 octobre 2011.

<sup>10</sup> Noëlla Goyet, *Gérer le volet humain du changement*, 2011 (document interne).

l'échéancier prévu<sup>11</sup>. De février 2012 à janvier 2013, un comité de travail a réalisé un document concernant les acteurs de la mission et le volet pastoral en paroisse<sup>12</sup>.

## 5. Les exigences canoniques de la réorganisation paroissiale

C'est dans cette étape de passage d'un ensemble paroissial à une paroisse que le Service de la chancellerie s'active encore plus. Comme chancelier, j'informe les communautés de la démarche à suivre pour se choisir, par mode électif, un nom pour leur nouvelle paroisse. Ce choix tient compte de l'histoire des institutions et des communautés religieuses du diocèse. Un accompagnement du personnel pastoral et des administrateurs de fabriques fut assuré par le chancelier, l'économiste diocésain et la déléguée à la coordination générale au sujet du choix d'un secrétariat, du transfert des registres, de l'inventaire des biens ecclésiastiques, de l'avenir des lieux de culte, des besoins en ressources humaines, de la mise en commun des biens et de l'élection des nouveaux marguilliers. Après la réception d'une résolution finale pour un regroupement paroissial, l'évêque diocésain consulte le Conseil presbytéral (canon 515 § 2) puis émet un décret (canons 48-51) dans lequel on retrouve les raisons, le genre de modifications paroissiales proposées (suppression, annexion, modification de limites territoriales et changement de nom), l'adresse du siège social, la répartition des sièges de marguilliers et la date d'entrée en vigueur du décret<sup>13</sup>. De plus, dans le respect de la Loi sur les fabriques du Québec de 1966, le décret est envoyé au Registraire des entreprises du Québec afin que ce dernier enregistre les modifications demandées et fasse les actes de dissolution des fabriques des paroisses supprimées.

Depuis 2012, treize décrets ont annoncé la suppression d'une à quatre paroisses d'une unité paroissiale et l'annexion de celles-ci à la paroisse où sera logé le siège social. Dans tous les cas, la paroisse restante change de nom, tout en conservant son numéro d'entreprise du Québec (NEQ), évitant ainsi le long processus de demande d'un nouveau numéro de charité au gouvernement.

Durant les soixante jours suivant le dépôt du décret au registre des entreprises du Québec, s'amorce une série d'actions administratives auprès des divers paliers gouvernementaux, institutions financières locales et fournisseurs de service. Les secrétaires-comptables et les comptables doivent procéder à la fermeture des comptes, à l'ouverture du nouveau compte de la nouvelle paroisse, au changement de la papeterie, l'achat d'un nouveau sceau paroissial<sup>14</sup>. Avec madame Carole Garceau, économiste diocésain, nous avons accompagné

---

<sup>11</sup> Diocèse de Joliette, *Vers un nouveau réseau de paroisses. Deux acteurs importants : Pour les régions : le porteur de projet. Pour les unités paroissiales : le répondant*, Joliette, Évêché de Joliette, 30 août 2011.

<sup>12</sup> Église de Joliette, *Les Acteurs de la mission*, Joliette, Évêché de Joliette, 21 janvier 2013 [<http://www.diocesedejoliette.org/documents/acteursdelamission21janvier2013.pdf>] (consulté le 12 février 2015).

<sup>13</sup> Sur les aspects canoniques du réaménagement paroissial dans le diocèse de Joliette, voir Pierre Lefebvre, *La suppression de paroisses dans le diocèse de Joliette*, mémoire de Maîtrise en Droit canonique, Ottawa, Université St-Paul, décembre 2010.

<sup>14</sup> Au sujet des démarches à suivre pour les changements auprès des institutions financières, voir Diocèse de Joliette, *Église de Joliette - Marche à suivre. Depuis le décret de l'évêque jusqu'aux modifications à l'institution bancaire*, Joliette, Évêché de Joliette, 3 juin 2013. Au sujet des procédures administratives à faire par les responsables de la comptabilité de la nouvelle fabrique durant les soixante jours suivant le

et formé, depuis 2012, les secrétaires-comptables, les administrateurs paroissiaux et le personnel pastoral dans les diverses étapes de la mise en place du volet administratif du nouveau réseau de paroisses. Enfin, l'évêque ou son représentant procède dans un délai de 60 jours au transfert des titres de propriété des fabriques dissoutes à la fabrique de la nouvelle paroisse par un acte notarié. De plus, j'accompagne les nouvelles paroisses dans leur relevé d'inventaire des biens ecclésiastiques et patrimoniaux de chaque communauté et dans la relocalisation des registres et archives paroissiales.

## **6. Des obstacles à surmonter**

La résistance de certains pasteurs et la peur du changement de la part de certains membres du personnel pastoral demeurent les obstacles qui ont le plus ralenti la mise en œuvre du nouveau réseau de paroisses. Ces obstacles obligent encore les responsables diocésains à trouver des pistes de solutions pour faire advenir, dans deux unités paroissiales, un regroupement dans les prochains mois. De plus, plusieurs administrateurs de fabriques craignent de perdre leur lieu de culte, n'acceptent pas la mise en commun des biens avec les communautés avoisinantes et affirment voir disparaître leur autonomie. Enfin, la précarité des finances et la complexité de certains dossiers de cession d'églises rendent parfois le processus de regroupement plus ardu et coûteux.

Au cours du processus de réaménagement paroissial, le plus gros défi auquel nous avons dû faire face fut celui d'impliquer toutes les personnes touchées par ces changements dans la réalisation des regroupements paroissiaux, et ce malgré les résistances.

## **7. Quelques réussites**

- Les nombreuses consultations menées tout au long du processus de regroupement des paroisses ont fait en sorte que les fidèles se sont sentis parties prenantes de la réflexion et des prises de décisions.
- L'échéancier fixé en 2012 pour la réalisation des regroupements paroissiaux fut respecté à plus de 90 %.
- Un rapprochement s'est opéré entre les communautés chrétiennes et les services diocésains. Maintenant on ne voit pas les services diocésains comme une autorité, mais comme un partenaire pouvant agir comme personne-ressource dans plusieurs dossiers.
- La conservation de la majorité des lieux de culte.

## **8. Perspectives d'avenir**

Pour les prochaines années, il est important de garder le cap sur la mission pastorale et de favoriser dans chaque communauté le partage de la Parole de Dieu et l'engagement social.

---

dépôt du décret et des actes de dissolution des anciennes fabriques au Registraire des entreprises du Québec (REQ), voir Carole Garceau, *Aide-mémoire pour les fabriques et plan comptable*, Joliette, Évêché de Joliette, 2012.

Il est tout aussi important de se faire proche du vécu des gens et de se donner des moyens pour accompagner et former ceux et celles qui désirent cheminer dans la foi.

Doit-on préserver à tout prix le modèle paroissial d'autrefois ou ne devons-nous pas mettre nos efforts pour faire naître des communautés vivantes et signifiantes, où tous sont impliqués dans la transformation et le renouvellement de l'Église ? Jusqu'où peut-on aller dans l'agrandissement du territoire des nouvelles paroisses ?

Les réaménagements paroissiaux ne doivent pas être qu'une solution structurelle en réponse à un manque de prêtres et à la diminution de la pratique religieuse, mais une occasion unique de renouveler nos pratiques liturgiques, d'offrir de nouveaux lieux de rassemblement, de s'ouvrir à la diversité d'approches d'évangélisation et de favoriser le partage du leadership pastoral dans les paroisses, selon les charismes de chacun.

Il faut favoriser une pastorale de la mission et de l'engendrement plutôt qu'une pastorale d'entretien et d'encadrement. Dans la suite du concile Vatican II, sous la mouvance de l'Esprit saint, la paroisse doit être le lieu privilégié où se construit l'Église Communion, l'Église Peuple de Dieu, l'Église Corps du Christ et Sacrement de salut.

La paroisse change. Elle est en mouvement ; elle doit s'adapter aux mutations sociales et ecclésiales ; elle doit entrer dans une logique de projets. L'enjeu n'est pas de restructurer le réseau paroissial mais de penser et de vivre l'action de l'Église comme témoignage évangélique.

Il est souhaitable que dans une prochaine version du Code de droit canonique, on puisse approfondir le concept de paroisse comme « communauté précise de fidèles » (canon 515 § 1) et offrir d'autres solutions quant à la question de la participation des laïcs à la charge pastorale d'une paroisse, selon les circonstances actuelles qui prévalent dans nos diocèses. Que penser de l'ecclésiologie de la paroisse présentée par le *Codex Iuris Canonici* (CIC) de 1983 ? Ne devrait-on pas revoir les concepts de stabilité paroissiale du curé (canon 522), l'activité ministérielle du curé et son rôle de modérateur (canons 528-534) dans le contexte des nouvelles paroisses ? Le regroupement des paroisses n'est-il pas également l'occasion de repenser le ministère des prêtres ? Quel que soit le modèle de réaménagement paroissial que l'on choisira dans l'avenir, il faudra se rappeler que toute réforme des structures de l'Église doit être au service de l'évangélisation et de la mission.